

Les vaccins face à une flambée de défiance

Une pétition alarmiste dépasse les 500 000 signatures. « De la folie », pour la ministre de la santé

« Je trouve indigne de la part d'un médecin de faire croire qu'un vaccin, c'est mauvais pour la santé »

MARISOL TOURAINE
ministre de la santé

C'est un paradoxe. Alors que les autorités sanitaires s'inquiètent de la défiance des Français à l'égard des vaccins, il est difficile de trouver certains d'entre eux dans les pharmacies. C'est sur la base de cette inquiétude qu'a été lancée le 19 mai, sur Internet, une pétition de l'Institut pour la protection de la santé naturelle – IPSN, organisme privé basé à Bruxelles – alertant sur les dangers de la vaccination. Elle a dépassé les 500 000 signatures en dix jours. Très alarmiste, ce texte dénonce la pénurie actuelle des vaccins obligatoires contre la diphtérie le tétanos et la poliomyélite (DTP), qui contraignent les parents à utiliser un produit combiné, dit hexavalent, qui protège aussi contre la coqueluche, l'haemophilus, cause de méningite chez l'enfant, et l'hépatite B.

Vidéo à l'appui, le professeur Henri Joyeux, oncologue, ex-président de l'association Familles de France et membre de l'IPSN, qui porte cette pétition, affirme que ce vaccin (Infanrix Hexa de GSK)

« coûte sept fois plus cher » que les autres vaccins DTP, et contient des substances « dangereuses », voire « très dangereuses ». Affirmations qui ont créé un buzz sur la Toile tout en suscitant moult réactions.

« Je trouve indigne de la part d'un médecin, d'attiser les inquiétudes et de faire croire qu'un vaccin est mauvais pour la santé. Imaginer qu'arrêter de se vacciner ne ferait pas revenir les maladies, c'est tout simplement de la folie », a ainsi réagi mardi 2 juin Marisol Touraine, ministre de la santé, sur les ondes de France Info. Le professeur Roger Salamon, président du

Haut Conseil de la santé publique (HCSP), qualifiait fin mars le professeur Joyeux, « soi-disant lanceur d'alerte », « d'extrêmement dangereux ».

Les arguments pointés par la pétition sont un à un dénoncés par les experts. Utilisé depuis 2002 en France, le vaccin hexavalent est jugé « efficace et sûr ». « C'est tout à fait pertinent et indispensable de vacciner les bébés contre l'haemophilus, car cela a permis la quasi disparition chez l'enfant des méningites que cause cette bactérie et il faut rappeler que la coqueluche peut être mortelle chez les nourissons », insiste le professeur Serge Gilberg, membre du Comité technique des vaccinations chargé d'élaborer la stratégie vaccinale au sein du Haut Conseil de la santé publique. Selon l'Institut national de veille sanitaire (INVS), 165 cas de coqueluche ont été recensés en 2013, contre 7 000 en moyenne par an avant 1966, date à laquelle la vaccination a été généralisée.

Quant à la question de vacciner les bébés contre l'hépatite B, transmise principalement par voie sexuelle, la SPILF estime que « l'efficacité de la vaccination est d'autant plus durable qu'elle est réalisée tôt ». Par ailleurs, « le lien de cause à effet entre le vaccin contre l'hépatite B et la sclérose en plaques n'est pas démontré », indique Dominique Labbé, de l'Agence nationale de sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé (ANSM). En 2014, l'INVS a dénombré 1 300 décès imputables à l'hépatite B. « Les effets de la vaccination seront visibles dans vingt ans », souligne Sylvie Quelet, qui dirige le département des maladies infectieuses de l'Institut.

Autre question centrale, celle de la présence dans l'Infanrix Hexa d'aluminium et de formaldéhyde, « deux substances dangereuses », affirme Henri Joyeux. Or l'hypothèse selon laquelle l'aluminium comme adjuvant dans les vaccins – utilisé depuis près d'un siècle – diffuserait dans le cerveau et serait responsable de maladies comme Alzheimer ou Parkinson et la myofasciite à macrophages

(maladie rare qui provoque des douleurs musculaires et une intense fatigue) « ne repose sur aucun fait scientifique », indique la Spilf, comme l'a indiqué un rapport du HCSP en 2013. Quant à la présence de formaldéhyde, substance cancérigène, « les niveaux de concentration dans les vaccins sont totalement infimes », indique Dominique Labbé.

Effets secondaires

Dans tous les cas, les autorités sanitaires s'inquiètent du recul de la vaccination. La France reste le pays où la couverture vaccinale est la plus faible en Europe pour l'hépatite B (74 %) et la rougeole (89 %). L'INVS vient d'alerter sur la recrudescence de la rougeole. Depuis 2008, 23 500 cas ont été déclarés ayant entraîné 1 500 cas de pneumopathie grave, 34 formes neurologiques compliquées avec séquelles graves et dix morts. Attention, « on voit des cas de poliomyélite au Moyen-Orient ou en Europe de l'Est, le tétanos existe dans des populations non vaccinées. Si en France la vaccination régressait, ces maladies reviendraient », martèle-t-on au ministère.

La méfiance envers les vaccins ne date pas d'hier. Elle est même aussi vieille que la vaccination, se-

lon le chercheur et historien Patrick Zylberman. La crainte s'accroît sur d'éventuels effets secondaires. Ainsi la méfiance de la population face aux vaccins en général est passée de 10 % en 2005 à 40 % en 2010, selon l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes). C'est surtout l'épisode de la grippe pandémique A (H1N1) de 2009-2010 qui a notamment contribué à instiller des doutes, aboutissant à vacciner hâtivement des millions de personnes alors qu'elle s'est finalement révélée largement moins agressive qu'annoncé.

Pour renforcer cette confiance qui s'érode, beaucoup réclament plus de transparence, notamment sur les liens pouvant exister entre experts et laboratoires. Car « aujourd'hui, des messages controversés diffusés sur Internet, via les réseaux sociaux, a bien plus d'écho qu'un avis éclairé ou qu'une campagne de prévention », déplore-t-on au ministère. La marge est d'autant plus étroite qu'« il y a une interrogation du public face à ces pénuries, qui limitent le choix pour les parents, et contribuent à entretenir la méfiance », souligne le professeur Gilberg.

Pourtant, les progrès apportés par la vaccination sont incontestables, insiste l'INVS « Avant 1945, date à laquelle la vaccination contre la diphtérie a été introduite, on recensait plus de 45 000 cas par an, et 3 000 décès. Grâce au vaccin, elle cette maladie a disparu », indique Sylvie Quelet. Même constat pour le tétanos. « Avant 1940, cette maladie était à l'origine de 300 décès par an, aujourd'hui plus personne n'en meurt. » ■

CHLOÉ HECKETSWEILER
ET PASCALE SANTI

Pénurie de vaccins pédiatriques après une hausse de la demande mondiale

Très sophistiquée, la fabrication de vaccins est, dans le secteur pharmaceutique, l'activité où la barrière à l'entrée est la plus élevée. Deux géants se partagent le marché, le français Sanofi, qui a réalisé 3,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires avec ses vaccins en 2014, et le britannique GSK dont les ventes se sont élevées à 4,4 milliards d'euros. Le premier commercialise le Pentavac, le second l'Infanrix Quinta. Ces vaccins dits « pentavalents » sont destinés aux bébés à partir de 2 mois et protègent contre cinq maladies : la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche et certaines méningites. Il existe aussi un vaccin dit « tétravalent », l'Infanrix Tetra, qui ne protège que contre les quatre premières maladies.

Depuis quelques mois, ces vaccins pédiatriques ne sont plus produits en quantités suffisantes. « *Le rendement des souches de coqueluche que nous cultivons pour produire les vaccins a été plus faible que prévu et comme il s'agit de cycles de fabrication longs – dix-huit à vingt-quatre mois – ce déficit ne peut pas être comblé rapidement* », explique Soizic Courcier, directeur médical de GSK en France. Sanofi-Pasteur a, lui, dû écarter des lots après une série de contrôles, et n'a pas été en mesure d'augmenter ses livraisons au marché français, une fois ses stocks de Pentavac

épuisés. « *Nous avons un petit trou d'air* », reconnaît Alain Bernal, porte-parole de Sanofi-Pasteur.

A cette situation inédite s'ajoute une explosion de la demande mondiale pour les vaccins protégeant contre la coqueluche. Après l'épidémie de 2012-2013, dix-sept pays ont modifié leur calendrier vaccinal pour recommander l'utilisation de l'Infanrix Quinta et de son équivalent chez Sanofi-Pasteur, le Pentavac. Les prévisions de production des laboratoires s'appuient sur ces recommandations ainsi que sur une estimation du nombre des naissances.

« Pas toujours substituables »

Lorsque la demande mondiale s'emballle, les livraisons sont orientées par plusieurs critères. « *L'objectif est que tous les nouveaux-nés puissent être vaccinés à temps : dans chaque pays nous discutons donc avec les autorités pour déterminer les priorités*, indique Alain Bernal. *Certains pays, comme la Turquie ou le Mexique, où nous sommes l'unique fournisseur, n'ont aucune flexibilité. Et le principe des vases communicants a ses limites : nos productions répondent à des exigences très précises des autorités et ne sont pas toujours substituables. Une cargaison destinée au Brésil ne peut être réorientée vers la France !* »

Cette rupture de stock est cependant moins problématique qu'il

n'y paraît : depuis 2008, les autorités recommandent les vaccins dits « hexavalents », qui protègent aussi contre l'hépatite B. GSK a le monopole sur ce marché avec son Infanrix Hexa pour lequel il n'y a pas de pénurie. « *92 % des nourrissons le reçoivent déjà* », insiste Soizic Courcier.

Entre mai 2014 et avril 2015, le laboratoire a ainsi commercialisé 2,4 millions de doses d'Infanrix Hexa (vendu 39,04 euros la dose), 167 000 doses d'Infanrix Quinta (26,33 euros) et 542 000 doses d'Infanrix Tetra (14,06 euros). « *L'Infanrix Tetra n'est plus disponible en officine depuis avril et nous couvrons 60 % de la demande française en Infanrix Quinta*, indique Soizic Courcier. *Le report des ventes sur l'Infanrix Hexa se traduira peut-être par une petite progression de notre chiffre d'affaires, mais nous nous serions bien passé de cette affaire qui mobilise des ressources importantes.* »

Les deux laboratoires offrent des solutions de remplacement aux parents qui souhaitent s'en tenir aux vaccinations obligatoires, ou ne pas vacciner leur enfant contre l'hépatite B. « *Les tensions sur les vaccins tétravalents et pentavalents devraient se poursuivre jusqu'à la fin de l'année* », indique Dominique Labbé, directrice adjointe de l'agence nationale de sécurité du médicament (ANSM). ●

C. HR.